

on a été fait & arrêté le 5. Novembre dernier par notre Cour des Monnoyes de Paris. Si Vous mandons, &c.

* Sur cette affaire des Vaiselles, on nous a envoyé de *Rheims* deux Epitres en Vers, l'une de l'Abbé de *Saulx*, Chanoine de la Cathédrale & Chancelier de l'Université de cette Ville, l'autre qui y sert de réponse; mais ces Pièces, quoique belles & méritant de voir le jour pour le zèle du service qu'on y remarque, son trop longues pour trouver une place dans le Journal présent. Nous pourrions les donner une autre fois.

L'Edit pour la subvention générale, rapporté dans notre Journal du mois de Novembre dernier, est frondé par le Parlement de *Toulouse*, qui en arrête l'exécution, parce qu'il ne lui a pas été envoyé à vérifier. Le Parlement de *Rouen* d'un autre côté, ayant nommé des Commissaires pour l'examiner, trouve, sur leur rapport, qu'il y a matière à remontrances; il en a fait mettre les objets sur ses régîtres, & s'est résolu par conséquent de représenter au Roi ce qui suit, savoir :

Que son Parlement, accoutumé à donner des témoignages éclatans d'obéissance & de fidélité, s'empreseroit de lui donner de nouvelles preuves de son zèle, s'il ne consultoit que les sentimens de son cœur, & si la multitude des Impositions contenues audit Edit ne tendoit à la ruine du Royaume, en frappant à la fois tous les Etats, & en portant un trouble universel dans une Province, qui s'est distinguée dans tous les tems par son attachement pour ses Souverains.

Qu'il importe à la bonté paternelle dudit Seigneur Roi, de jeter des regards de compassion sur la condition malheureuse des habitans de la Province de Normandie, privés de leur Commerce; qui, depuis l'avènement dudit Seigneur Roi au Trône, en paix
comme